

AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT Nº 1725

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ:

QUE le règlement nº 1725 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation du réseau routier incluant tous les travaux connexes des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent en décrétant une dépense et un emprunt de trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille dollars (3 291 000,00 \$), à ces fins

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 16 janvier 2017.

QUE le règlement a été approuvé le 20 avril 2017 conformément à la loi pour un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille dollars (3 291 000,00 \$).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-sixième (26°) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca</u>